



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
→ TPSGC

See herein for bid submission
instructions/

Voir la présente pour les
instructions sur la presentation
dune soumission

NA

Ontario

NA

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
10th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto
Ontario
M2N 6A6

Title - Sujet Burlington Lift Bridge Grating Repa	
Solicitation No. - N° de l'invitation EQ754-212767/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client R.090211.001	Date 2021-06-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWL-063-2566	
File No. - N° de dossier PWL-1-44011 (063)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-06-17 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Sundaralingam, Abiramy	Buyer Id - Id de l'acheteur pwl063
Telephone No. - N° de téléphone (613) 922-9746 ()	FAX No. - N° de FAX (416) 952-1257
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PWGSC/TPSGC Joseph Shepard Building 32 4900 Yonge St Toronto ON M2N 6A6 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-212767/A

Amd. No. - N° de la modif.
001

Buyer ID - Id de l'acheteur
PWL063

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Modification 003

- 1) Prolongation de temps
Avis est par la présente donné que la date limite pour la réception de soumissions est remise à 14 h, le jeudi 17 de juin.
- 2) La présente modification vise à ajouter les dépôts directs et les virements télégraphiques en tant que dépôt de garantie:

En raison des répercussions de la pandémie de COVID-19, des mesures temporaires sont prises à l'Unité de réception des soumissions de la Région de l'Ontario pour encourager l'éloignement physique sur les lieux. La santé et la sécurité des membres du personnel et des fournisseurs demeurent notre priorité.

Les fournisseurs doivent présenter leur soumission par voie électronique, en utilisant l'application Connexion postal de Postes Canada, pour répondre à cette demande de soumission. Grâce à ce service, les fournisseurs peuvent présenter aux unités de réception des soumissions de TPSGC des soumissions, des offres et des arrangements par voie électronique. Ce service en ligne permet le transfert électronique de fichiers volumineux jusqu'au niveau Protégé B. Veuillez consulter la section IP06 – Présentation des soumissions pour obtenir d'autres détails. Les soumissionnaires devraient aussi prendre connaissance des exigences énoncées à la section IP05 – Exigences relatives au dépôt de garantie et noter que seuls les cautionnements électroniques, les dépôts directs et les virements télégraphiques seront acceptés à titre de dépôt de garantie. La copie numérisée d'une caution ne constitue pas un cautionnement électronique. Les chèques certifiés, les traites bancaires, les lettres de crédit permanentes et les cautionnements de soumission en format papier ne seront pas acceptés.

IP05 EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION

R2710T – Instructions générales – Services de construction – Les modifications suivantes sont apportées aux Exigences relatives à la garantie de soumission :

Supprimer l'IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission et remplacer par ce qui suit :

1. Le soumissionnaire doit soumettre avant la date de clôture de la demande de soumissions une garantie de soumission sous la forme d'un cautionnement de soumission ou d'un dépôt de garantie. Ladite garantie doit représenter au moins 10 p. 100 du montant de la soumission.
 2. Le soumissionnaire doit présenter, avant la date de clôture des soumissions, un dépôt de garantie sous la forme d'un cautionnement de soumission ou d'un dépôt de sécurité dont la valeur est au moins égale à 10 pour cent du montant de la soumission.
Le cautionnement de soumission (formulaire [PWGSC-TPSGC 504](#)) doit être présenté dans un formulaire approuvé, dûment rempli et portant des signatures valides et exécutoires ainsi que le sceau d'une compagnie de cautionnement approuvée dont les cautionnements sont acceptés par le gouvernement du Canada au moment de la clôture des soumissions ou d'une compagnie désignée à l'Appendice L, [Compagnies de cautionnement reconnues](#), du Conseil du Trésor.
- 2.1 Un cautionnement de soumission doit être soumis dans un format électronique (Cautionnement Électronique) et doit répondre aux critères suivants :
 - a : La version soumise par le soumissionnaire doit être un fichier électronique crypté d'un certificat numérique intégré vérifiable par le Canada en ce qui a trait à la totalité et l'intégralité du formulaire de cautionnement, y compris le contenu, toutes les signatures numériques et tous les sceaux numériques, auprès de la compagnie de cautionnement ou d'un fournisseur de services de vérification approuvé de la compagnie de cautionnement.
 - b: La version soumise doit être consultable, imprimable et stockable dans des formats de fichiers électroniques standards compatibles avec les systèmes du Canada et doit être présentée dans un seul fichier, le format autorisé étant le format PDF.

c: La vérification peut être effectuée par le Canada immédiatement ou à tout moment pendant la durée du cautionnement, et ce, à la discrétion du Canada.

d: Les résultats de la vérification doivent fournir une indication claire, immédiate et imprimable de réussite ou d'échec relativement à l'article 2.1.a.

e: Il n'est pas acceptable de présenter des copies (**non originales, non vérifiables ou copie numérisée**) d'un cautionnement de soumission portant une signature et un sceau. Si un cautionnement original ou vérifiable n'est pas présenté, la soumission sera jugée non conforme. Les soumissions non conformes seront rejetées. Une copie numérisée d'une caution ne constitue pas un cautionnement électronique.

- 2.2 Les cautionnements qui échouent au processus de vérification ne seront PAS considérés comme valides.
- 2.3 Les cautionnements qui réussissent au processus de vérification seront considérés comme originaux et authentiques.
- 3 Un dépôt de garantie est un dépôt direct ou un virement bancaire conformément aux instructions fournies par l'autorité contractante. Les soumissionnaires qui choisissent de présenter un dépôt de garantie doivent demander ces instructions à l'autorité contractante. Cette demande doit être faite au moins 6 jours ouvrables avant la clôture de la demande de soumissions. Toutes les formes de dépôt de garantie, y compris les cautionnements de soumission, les dépôts directs et les virements télégraphiques, doivent être reçues par TPSGC au plus tard à la date et à l'heure de la clôture des soumissions.
- 4 Le dépôt de garantie viendra à échéance ou sera retourné dans des délais raisonnables suivants :
 - a. la date de clôture de la demande de soumissions pour les soumissionnaires dont la soumission est non conforme;
 - b. la révision administrative des soumissions, pour les soumissionnaires dont la soumission est conforme et classée du quatrième au dernier rang dans l'échelle de classement;
 - c. l'attribution du contrat, pour les soumissionnaires dont la soumission est retenue et classée au deuxième et troisième rangs dans l'échelle de classement;
 - d. la réception de la garantie contractuelle, pour le soumissionnaire retenu;
 - e. l'annulation de la demande de soumissions, pour tous les soumissionnaires.
- 5 La restitution du dépôt de garantie sous forme de dépôt direct peut prendre plus de temps, et peut prendre au minimum une semaine conformément aux conditions énoncées au paragraphe 4.
- 6 Nonobstant les dispositions du paragraphe 4 de la section IG08, et à condition que trois (3) soumissions conformes ou plus aient été reçues, si une ou plusieurs des soumissions classées du troisième au premier rang sont retirées ou rejetées, pour quelques raisons que ce soit, le Canada se réserve le droit de retenir le dépôt de garantie conforme suivant afin de retenir le dépôt de garantie d'au moins trois (3) soumissions valides et conformes.
- 7 Si le dépôt de garantie a été versé au Trésor du Canada, le Canada doit payer à l'entrepreneur les intérêts sur ledit dépôt aux taux successivement fixés, conformément au paragraphe 21(2) de la [Loi sur la gestion des finances publiques \(LGFP\)](#).